

20240115\_DL\_01

**OBJET Attribution du marché  
« Maintenance multi  
technique »**

**Date de convocation :**  
08 janvier 2024

**Date de séance :**  
**15 janvier 2024**

**Date d'affichage :**  
30 janvier 2024

**Membres en exercice :** 9

**Membres présents :** 5

**Membres votants :** 6

*Séance en présentiel et en  
visioconférence*

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 janvier à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET

**Etai<sup>ent</sup> présents :** VARLET Philippe, PARSIS Laurent, M. DELFOSSE Jean-Philippe, Mme LHOMME Brigitte, Mme MAILLE-BARBARE Françoise.

**Secrétaire de séance :** Monsieur PARSIS Laurent

**Pouvoir :**  
Monsieur GEST Alain donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe.

*Le présent marché a pour objet la mise en place d'un contrat de maintenance des infrastructures techniques des locaux de Somme Numérique au sein du bâtiment sis au 35/43 avenue d'Italie à Amiens, avec une attention particulière à porter à la continuité de services du centre de données.*

### LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu la délibération n°8 du Comité syndical du 5 octobre 2021 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu la consultation lancée par Somme Numérique le 29 septembre 2023 ayant pour objet « Maintenance Multi-technique »
- Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres de Somme Numérique en date du 15 janvier 2024 pour l'attribution de cet accord-cadre.

## **DELIBERE**

**ARTICLE 1** : L'accord-cadre intitulé « Maintenance Multi-technique » est attribué à la société suivante : SPIE BUILDING SOLUTIONS.

**ARTICLE 2** : Le Président est autorisé à signer et notifier l'attribution de cet accord-cadre aux cocontractants retenus.

**ARTICLE 3** : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.